



Procès-verbal du Conseil Municipal du 07 octobre 2025

Le Conseil Municipal se tient, après convocation légale en date du 26 septembre 2025, à la salle du Conseil Municipal de Châtillon-le-Duc, le lundi 07 octobre 2025 à 20h30, sous la présidence de Mr Martial DEVAUX, Maire.

Mr le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux.

Présents : Mr Martial DEVAUX, Mr Daniel ALLEMANDET, Mme Audrey ROCAULT, Mr Christian COMBE, Catherine SCHULBAUM, Mr Gilbert CANILLO, Mme Chantal LEGRY, Mr Olivier PREVOST, Mr François JACOUTOT, Mr Jacques CARREZ, Mme Véronique LEZENVEN, Mme Marie-Laure DELLAY, Mme Stéphanie DULAC, Mme Annie POIGNAND, Mr Pierre MONTRICHARD

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Procurations :

Mr Laurent ZURBACH à Olivier PREVOST

Mme Aykna SALINS-GIRARDOT à Mme Catherine SCHULBAUM

Absent excusé :

Mme Colette LAZZARIS,

Mr Renaud COLSON,

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du dernier procès-verbal du Conseil municipal du 21 Mai 2025

-
1. Le quorum étant réuni, il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire. **Est désigné pour assurer cette fonction Mr Christian COMBE.**
 2. Mr le Maire demande si le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 août 2025 fait l'objet de remarque.

Aucune remarque relevée, le PV est donc approuvé à l'unanimité.

Sans autre remarque, Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Projets de délibération :

- **Délibération n°2025-95** - Convention d'occupation d'un terrain communal par ACCA de Châtillon-le- Duc
- **Délibération n°2025-96** - Subvention à l'ACCA de Châtillon-le-Duc
- **Délibération n°2025-97** - Fiche de Travaux modificatifs lot 01 (FTM 01-03) :
Prolongation base vie au 31 aout et école provisoire au 31 juillet – Plus-value 5.065,00 € HT
- **Délibération n°2025-98** - Fiche de Travaux modificatifs lot 03 (FTM 03-16) : Dépose du muret aggro et démolition de cloison et porte bois – Plus-value 680,99 € HT
- **Délibération n°2025-99** – Fiche de Travaux modificatifs lot 03 (FTM 03-17) : Travaux de reprise de chape, modification de l'entrée principale et reprise escalier - Plus-value 9.227,55 € HT
- **Délibération n°2025-100** – Fiche de Travaux modificatifs lot 05 (FTM 05-09) : Travaux d'adaptabilité de l'étanchéité suite pose des MOB - Plus-value 2.221,65 € HT
- **Délibération n°2025-101** – Fiche de Travaux modificatifs lot 09 (FTM 09-05) : Mise en place d'une esca-trappe pour l'accès au comble – Plus-value 530,00 € HT
- **Délibération n°2025-102** – Fiche de Travaux modificatifs lot 10 (FTM 10-02) : Remplacement d'un plafond plâtre par du suspendu – Plus-value 6.135,50 € HT
- **Délibération n°2025-103** – Fiche de Travaux modificatifs lot 11 (FTM 11-04) : Rebouchage chape dans le hall – Plus-value 1.340,00 € HT

- **Délibération n°2025-104** – Fiche de Travaux modificatifs lot 12 (FTM 12-02) : Traitement accessibilité de l'escalier intérieur – Plus-value 470,00 € HT
- **Délibération n°2025-105** – Fiche de Travaux modificatifs lot 13 (FTM 13-05) : Balance fin de chantier – Moins-value -3186,59 € HT
- **Délibération n°2025-106** - Demande de portage foncier à l'Établissement Public Foncier Doubs BFC
- **Délibération n° 2025-107** - Remplacement d'un membre de la commission de contrôle des listes électorales (1 Titulaires)
- **Délibération n°2025-108** - Paiement de deux factures de l'année 2022 relatives à la fourniture de l'eau potable par la société Veolia

Décisions du Maire :

- Déménagement école élémentaire phase 2
- Achat de deux tableaux triptyques école élémentaire
- Virement de crédits de chapitre à chapitre (pour intérêts du prêt principal)
- Désamiantage ancien logement
- Avenant n° 2 au contrat Contrôle Technique Réhabilitation groupe scolaire
- Remise en état terrain de football
- Dégazage et enlèvement de la cuve fioul de l'école élémentaire

NB : Toutes les décisions du maire sont consultables en mairie.

Projet de délibération n°2025-95 - Convention d'occupation d'un terrain communal par ACCA de Châtillon-Le-Duc

L'Association Communale de Chasse Agréée dite ACCA souhaitant régulariser une situation d'occupation du sol au lieu-dit « La Frétille » parcelle 250133AK0057, il est proposé au conseil municipal de conclure une convention d'occupation d'un terrain communal.

Mr le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de conclure une convention d'occupation d'un terrain communal annuelle renouvelable par tacite reconduction avec une redevance de 50 euros perceptibles au 1^{er} juillet de chaque année, à compter de 2025.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser Mr le maire à signer une convention d'occupation d'un terrain communal avec l'ACCA annuelle renouvelable par tacite reconduction avec une redevance annuelle de 50 euros perceptible au 1^{er} juillet de chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE cette convention

AUTORISE M. le Maire à signer tout document correspondant

Vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 17

Projet de délibération n°2025-96 - Subvention à l'ACCA de Châtillon-Le-Duc

Vu la CGCT,

Vu la demande de subvention de l'ACCA de Châtillon-Le-Duc,

Considèrent le vote du budget du 25 mars 2025,

Considèrent la délibération 2025-33 Subvention aux associations

Mr le Maire propose une subvention de 50 € à l'ACCA de Chatillon-le-Duc.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE cette subvention

AUTORISE M. le Maire à signer tout document correspondant

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 17

Projet de délibération n°2025-97 - Fiche de Travaux modificatifs lot 01 (FTM 01-03) :
Prolongation de la base vie au 31 août et école provisoire au 31 juillet— Plus-value
5.065,00 € HT

Pour réaliser la fin des travaux de l'école élémentaire et assurer la rentrée scolaire 2025/2026, la poursuite de la location des modulaires a été nécessaire.

A noter que cette prestation – Lot 1 rentre dans le calcul de la part Maîtrise d'Œuvre, ce qui génère un surcoût de 10,45 % de la valeur du Lot 1.

	Commune de Châtillon-le-Duc N° de dossier 2054	MAITRE D'OUVRAGE Commune de Châtillon-le-Duc
---	---	--

FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS :	FTM 01-03
Prolongation de délai de location	

Lot 01 LOCAUX MODULAIRES Titulaire MODULOBASE Adresse 88 Av. du Général de Gaulle Ville ISSY LES MOULINEAUX	Origine de la demande Maître d'ouvrage Maître d'Œuvre Chantier X
--	--

MODIFICATION DE PRESTATIONS Justification des travaux Prolongation base vie jusqu'au 31 aout 2025 Prlongation école provisoire jusqu'au 31 juillet 2025 Autres corps d'état concernés

INCIDENCE DE DELAIS

INCIDENCE FINANCIERE Montant du marché Initial 222 289,20 € Montant de la plus value Devis DL250723-0946 5 065,00 € Devis Devis Devis Montant de la moins value Devis Devis Devis Devis TOTAL FTM 5 065,00 €		Suivi des fiches de travaux modificatifs Montant des FTM déjà validées 9 960,00 € Montant marché en cours (Marché initial + FTM validées) 232 249,20 € Pourcentage marché en cours (Marché initial + FTM validée) 4,48% Montant marché provisoire (Marché en cours + FTM provisoire) 237 314,20 € Pourcentage marché provisoire (Marché en cours + FTM provisoire) 6,76%	
REMARQUES			

Maître d'Œuvre	
Favorable	x
Défavorable	



AACT

3 Chemin des Forges des Tilleries

25000 BESANCON

Maître d'Ouvrage

Favorable	
Défavorable	

SIGNATURE

FAIT A BESANCON LE	18-sept-25
--------------------	------------

DEVIS DE PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES					N° DL250723-0946																													
Cliant Mairie de Chatillon le Duc 1 place de la Mairie 25870 Chatillon le Duc					 MODULOBASE 88, Avenue du Général de Gaulle 92130 ISSY LES MOULINEAUX T 01.46.45.84.33 - F 01.46.45.82.11 www.modulobase.com																													
Contact MARCHÉ: 2054																																		
Objet du devis PROLONGATION LOCATION BATIMENT MODULAIRE ECOLE PRIMAIRE BELLEVUE					mercredi 23 juillet 2025																													
Désignation	Unité	Quantité	Mois	PUNT	Montant HT																													
INSTALLATION DES MODULAIRES																																		
<table border="1"> <tr> <td>Location école provisoire 465 m² du 1^{er} juillet au 31 juillet 2025</td> <td>m²</td> <td>465</td> <td>1</td> <td>4 545,00 €</td> <td colspan="2">4 545,00 €</td> </tr> <tr> <td>Location base vie scolaire de chantier 2035 m² du 1^{er} juillet au 31 août 2025</td> <td>m²</td> <td>2035</td> <td>2</td> <td>260,00 €</td> <td colspan="2">520,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="5"></td> <td colspan="2">TOTAL 1</td> </tr> <tr> <td colspan="5"></td> <td colspan="2">5 065,00 €</td> </tr> </table>							Location école provisoire 465 m² du 1 ^{er} juillet au 31 juillet 2025	m²	465	1	4 545,00 €	4 545,00 €		Location base vie scolaire de chantier 2035 m² du 1 ^{er} juillet au 31 août 2025	m²	2035	2	260,00 €	520,00 €							TOTAL 1							5 065,00 €	
Location école provisoire 465 m² du 1 ^{er} juillet au 31 juillet 2025	m²	465	1	4 545,00 €	4 545,00 €																													
Location base vie scolaire de chantier 2035 m² du 1 ^{er} juillet au 31 août 2025	m²	2035	2	260,00 €	520,00 €																													
					TOTAL 1																													
					5 065,00 €																													
LOCATION																																		
<table border="1"> <tr> <td>Location école provisoire 465 m² du 1^{er} juillet au 31 juillet 2025</td> <td>m²</td> <td>465</td> <td>1</td> <td>4 545,00 €</td> <td colspan="2">4 545,00 €</td> </tr> <tr> <td>Location base vie scolaire de chantier 2035 m² du 1^{er} juillet au 31 août 2025</td> <td>m²</td> <td>2035</td> <td>2</td> <td>260,00 €</td> <td colspan="2">520,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="5"></td> <td colspan="2">TOTAL 2</td> </tr> <tr> <td colspan="5"></td> <td colspan="2">5 065,00 €</td> </tr> </table>							Location école provisoire 465 m² du 1 ^{er} juillet au 31 juillet 2025	m²	465	1	4 545,00 €	4 545,00 €		Location base vie scolaire de chantier 2035 m² du 1 ^{er} juillet au 31 août 2025	m²	2035	2	260,00 €	520,00 €							TOTAL 2							5 065,00 €	
Location école provisoire 465 m² du 1 ^{er} juillet au 31 juillet 2025	m²	465	1	4 545,00 €	4 545,00 €																													
Location base vie scolaire de chantier 2035 m² du 1 ^{er} juillet au 31 août 2025	m²	2035	2	260,00 €	520,00 €																													
					TOTAL 2																													
					5 065,00 €																													
DEMONTAGE ET ENLEVEMENT DES MODULAIRES																																		
<table border="1"> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">TOTAL 3</td> </tr> <tr> <td colspan="5"></td> <td colspan="2">-</td> </tr> </table>												TOTAL 3							-															
					TOTAL 3																													
					-																													
SYNTHESE DU DEVIS					Total installation Total location Total enlèvement																													
L: unité - ENS: ensemble - F: forfait - SD: sans objet - OP: option - M: mensuel - ML: mètre linéaire - m²					TOTAL HT TVA 20% TOTAL TTC																													
Pour MODULOBASE Alain de Pazzis 06.21.34.23.29 Signature, tampon et bon pour accord					TOTAL 5 065,00 € 1 013,00 € 6 078,00 €																													

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE cette FTM

AUTORISE M. le Maire ou son représentant légal à signer tous documents inhérents à cette délibération

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 17

Projet de délibération n°2025-98 – Fiche de Travaux modificatifs lot 03 (FTM 03-16) :
Dépose du muret aggro et démolition de cloison et porte bois - Plus-value 680,99 € HT

Dans le cadre de réhabilitation de l'école primaire, le Rez-de-Jardin où un espace office a été réalisé. Une modification permettant de recevoir le matériel de lavage a nécessité une modification des murs et une dépose d'un bloc porte.

	Commune de Châtillon-le-Duc	MAITRE D'OUVRAGE
	N° de dossier 2054	Commune de Châtillon-le-Duc

FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS :	FTM 03-16
Travaux d'adaptation pour aménagement Office RDJ	

Lot 03 DEMOLITION/GROS ŒUVRE	Origine de la demande
Titulaire SN SMBTP	Maître d'ouvrage X
Adresse Rue Bolivert	Maître d'Œuvre
Ville CHEMAUDIN	Chantier

MODIFICATION DE PRESTATIONS Justification des travaux Agrandissement du passage en béton de 10cm Démolition de la cloisons légère et porte bois Dépose du muret aggro Autres corps d'état concernés
--

INCIDENCE DE DELAIS

INCIDENCE FINANCIERE		Suivi des fiches de travaux modificatifs	
Montant du marche initial 240 121,05 €		Montant des FTM déjà validées 84 799,54 €	
Montant de la plus value			
Devis 2025-54	680,99 €		
Devis			
Devis			
Devis			
Montant de la moins value		Montant marché en cours 324 920,59 €	
Devis		(Marché initial + FTM validée)	
Devis			
Devis		Pourcentage marché en cours 35,32%	
Devis		(Marché initial + FTM validée)	
TOTAL FTM 680.99 €		Montant marché provisoire 325 601,58 €	
REMARQUES		(Marché en cours + FTM provisoire)	
		Pourcentage marché provisoire 35,60%	
		(Marché en cours + FTM provisoire)	

Maître d'Œuvre	
Favorable	x
Défavorable	

SIGNATURE

Maître d'Ouvrage	
Favorable	
Défavorable	

SIGNATURE

FAIT A BESANCON LE	22-sept.-25
---------------------------	--------------------

Commune de Chatillon le Duc
1 place de la mairie
25870 Chatillon le Duc

Nos références : SN.SMBTP 2025-54

AFFAIRE : Groupement scolaire de Chatillon le Duc -
Démolition complémentaire RDJ

Chemaudin , le 17/03/2025

OBJET :

Code	Désignation	Quantité	U	Prix Unit	Prix Total
1	<u>Démolition complémentaire au RDJ de l'école maternelle suite à la réunion du 11 mars 2025</u>				
1.1	Sciage de 10cm de la tête de mur dans le mur de refend de la cuisine, comprenant sciage, démolition et évacuation des gravats	1,00	ENS	219,64 €	219,64 €
1.2	Démolition du muret de la cuisine en aggro creux de 20cm faïencé, comprenant la démolition et l'évacuation des gravats	1,00	ENS	111,11 €	111,11 €
2.1.1	Dépose en démolition de cloison légère	16,00	M²	14,48 €	231,68 €
2.1.5	Dépose de bloc porte existant	2,00	U	59,28 €	118,56 €
	Total Démolition complémentaire au RDJ de l'école maternelle sui...				680,99 €
	Total H.T.				680,99 €
	T.V.A. à 20,0%				136,20 €
	Total T.T.C.				817,19 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal devra :

APPROUVE cette FTM

AUTORISE M. le Maire ou son représentant légal à signer tous documents inhérents à cette délibération

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 17

Projet de délibération n°2025-99 – Fiche de Travaux modificatifs lot 03 (FTM 03-17) :
Travaux de reprise de chape, modification de l'entrée principale et reprise escalier –
Plus-value 9.227,55 € HT

A l'école élémentaire le sous bassement a nécessité la fourniture et pose de tôles d'habillages, les réservations prévues au marché ont été revu à la hausse en quantité et taille. L'escalier extérieur a demandé des modifications liées à l'avancé du sas de la cours.

	Commune de Châtillon-le-Duc N° de dossier 2054	MAITRE D'OUVRAGE Commune de Châtillon-le-Duc
---	---	--

FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS :	FTM 03-17
Devis de régularisation Ecole élémentaire	

Lot 03 DEMOLITION/GROS ŒUVRE Titulaire SN SMBTP Adresse Rue Bolivert Ville CHEMAUDIN	Origine de la demande Maître d'ouvrage X Maître d'Œuvre Chantier X
---	--

MODIFICATION DE PRESTATIONS Justification des travaux Reprise de chape sur zone de carrelage déposé (carrelage scellé) Bilan des réservations (adaptation pour garder les hauteur de plafond maximum et réservation pour réseau élec) Modification au droit de l'entrée principale avec intégration de grille et boîtes aux lettres Reprise de l'escalier menant au sous-sol Autres corps d'état concernés
--

INCIDENCE DE DELAIS

INCIDENCE FINANCIERE	
Montant du marché initial	240 121,05 €
Montant de la plus value	
Devis 2025-186	9 227,55 €
Devis	
Devis	
Devis	
Montant de la moins value	
Devis	
Devis	
Devis	
Devis	
TOTAL FTM	9 227,55 €
REMARQUES	Suivi des fiches de travaux modificatifs
	Montant des FTM déjà validées 84 799,54 €
	Montant marché en cours (Marché initial + FTM validées) 324 920,59 €
	Pourcentage marché en cours (Marché initial + FTM validées) 35,32%
	Montant marché provisoire (Marché en cours + FTM provisoire) 334 148,14 €
	Pourcentage marché provisoire (Marché en cours + FTM provisoire) 39,16%

Maître d'Œuvre	
Favorable	x
Défavorable	

SIGNATURE

Maître d'Ouvrage	
Favorable	
Défavorable	

SIGNATURE

FAIT A BESANCON LE	18-sept-25
--------------------	------------

Commune de Chatillon
1 place de la mairie
25870 Chatillon le duc

Nos références : SN.SMBTP 2025-186

AFFAIRE : Groupement scolaire de chatillon - Travaux complémentaires

Chemaudin , le 05/09/2025

OBJET :

Code	Désignation	Quantité	U	Prix Unit	Prix Total
1	<u>Travaux complémentaires école primaire</u>				
1.1	<u>Prestations complémentaires</u>				
1.1.1	Réalisation d'une chape dans la zone des anciens sanitaires	18,00	M²	41,84 €	753,12 €
1.1.2	Fourniture et pose de tôle d'habillage pour l'éclat de sous-bassement	30,00	ML	62,01 €	1 860,30 €
1.2	<u>Bilan des réservations</u>				
	<u>Prestations prévues au marché :</u>				
2.3.1.1	Carottage diam 100 à 200 mm	-4,00	U	92,22 €	-368,88 €
2.3.1.2	Carottage diam 200 à 300 mm	-14,00	U	139,88 €	-1 958,32 €
2.3.1.3	Carottage diam 300 à 400 mm	-4,00	U	177,42 €	-709,68 €
2.3.1.4	Réservation de section 430 x 180 mm	-4,00	U	746,03 €	-2 984,12 €
2.3.1.5	Réservation de section 420 x 520 mm	-2,00	U	1 016,86 €	-2 033,72 €
2.3.1.6	Réservation de section 530 x 230 mm	-2,00	U	517,27 €	-1 034,54 €
2.3.1.7	Réservation de section 560 x 180 mm	-2,00	U	441,02 €	-882,04 €
2.3.1.8	Réservation de section 500 x 400 mm	-4,00	U	195,81 €	-783,24 €
2.3.1.9	Réservation de section 250 x 350 mm	-2,00	U	145,19 €	-290,38 €
	<u>Prestations réellement réalisées :</u>				
2.3.1.1	carottage diam 100 à 200 mm	4,00	U	92,22 €	368,88 €
2.3.1.3	Carottage diam 300 à 400 mm	16,00	U	177,42 €	2 838,72 €
2.3.1.9	Réservation de section 250 x 350 mm	11,00	U	145,19 €	1 597,09 €
2.3.1.4	Réservation de section 430 x 180 mm	10,00	U	746,03 €	7 460,30 €
2.3.1.7	Réservation de section 560 x 180 mm	2,00	U	441,02 €	882,04 €
2.3.1.8	Réservation de section 500 x 400 mm	3,00	U	195,81 €	587,43 €
1.3	<u>Modification de l'extension entrée principale</u>				
3.2.2	Voie en aggr. de 20cm d'épaisseur	3,50	M²	101,40 €	354,90 €
2.1	Réalisation d'un enduit ciment type parmux	3,50	M²	47,30 €	165,55 €
3.2.3	Parement brique extérieur	3,50	M²	106,30 €	372,05 €
1.3.1	Fourniture et pose de deux grilles de ventilation et d'une boîte au lettre encastrée	1,00	ENS	397,05 €	397,05 €
1.4	<u>Modification de l'escalier</u>				
1.4.1	Démolition des marches existantes et arasement du muret existant	1,00	ENS	968,09 €	968,09 €
1.4.2	Réalisation de 3 marches de 0.90 de largeur et d'un palier en béton	1,00	ENS	1 438,08 €	1 438,08 €
1.4.3	Réalisation d'un relevé béton entre la cour et les 3 marches créées	1,00	U	228,87 €	228,87 €
	Total Travaux complémentaires école primaire				9 227,55 €
	Total H.T.				9 227,55 €

page 1 / 2

2AS au capital de 85 900 Euros - SIRET 797 548 045 00012 - APE 4399C - FR 48 797548045

Code	Désignation	Quantité	U	Prix Unit	Prix Total
	T.V.A. à 20,0%				1 845,51 €
	Total T.T.C.				11 073,06 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal devra :

APPROUVE cette FTM

AUTORISE M. le Maire ou son représentant légal à signer tous documents inhérents à cette délibération

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 17

Projet de délibération n°2025-100 – Fiche de Travaux modificatifs lot 05 (FTM 05-09) :
Travaux d'adaptabilité de l'étanchéité suite pose des Modules Ossature Bois (MOB)–Plus-
value 2.221,65 € HT

Adaptation de l'étanchéité liée au MOB, ajout d'isolant et couvertines.

	Commune de Châtillon-le-Duc N° de dossier 2054	MAITRE D'OUVRAGE Commune de Châtillon-le-Duc
---	---	--

FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS :	FTM 05-09
Bilan de fin de travaux - école élémentaire	

Lot 05 ETANCHEITE Titulaire SMAC VARIANTE BAC ACIER Adresse Rue du Maloubier Ville CHEMAUDIN	Origine de la demande Maître d'ouvrage Maître d'Œuvre X Chantier X
---	---

MODIFICATION DE PRESTATIONS Justification des travaux Travaux d'adaptation suite pose des MOB Complément d'isolation en bord de MOB suite décalage des costière Adaptation des couvertines suite pose MOB Traitement de la rive de préau suite découpe de celui-ci Moins value prestations marché non réalisé Moins value sur lanterneau fixe et barre d'accroche + échelle Autres corps d'état concernés
--

INCIDENCE DE DELAIS

INCIDENCE FINANCIERE Montant du marché initial 452 951,81 € Montant de la plus value Devis TX7E14DV4452 2 221,65 € Devis Devis Devis Montant de la moins value Devis Devis Devis Devis TOTAL FTM 2 221,65 €	Suivi des fiches de travaux modificatifs Montant des FTM déjà validées 44 202,92 € Montant marché en cours 497 154,73 € (Marché initial + FTM validées) Pourcentage marché en cours 9,76% (Marché initial + FTM validées) Montant marché provisoire 499 376,38 € (Marché en cours + FTM provisoire)
REMARQUES	Pourcentage marché provisoire 10,25% (Marché en cours + FTM provisoire)

Maître d'Œuvre	
Favorable	x
Défavorable	

SIGNATURE

Maître d'Ouvrage	
Favorable	
Défavorable	

SIGNATURE

FAIT A BESANCON LE	18-sept.-25
--------------------	-------------



Etablissement BESANCON
Zi de Chamaudin
25320 Chamaudin
Tél : 03 81 54 22 22
E-mail : besancon@smac-sa.com

Chamaudin, le 1 août 2025

COMMUNE CHATILLON LE DUC
A l'attention de DEVAUX Martial
1 PLACE DE LA MAIRIE
25870 CHATILLON LE DUC

Nos Réf. : TX7E14DV4452

Objet : Devis Travaux - GPE SCOLAIRE A CHATILLON LE DUC 3 RUE DE LA DAME BLANCHE 25870 CHATILLON LE DUC

Affaire : Balance financière fin de chantier

Suivi par : CHARE Yoan N°: 07.62.45.25.59

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution des travaux relatifs au marché cité en objet et concernant ce chantier, nous vous prions de trouver, ci-après, notre proposition, pour la réalisation des travaux supplémentaires suivants :

N°	DESIGNATION	U	QTE	PUNT	TX TVA	MONTANT HT	MONTANT TTC
1	POSTES EN MOINS-VALUE						
2	Moins-value sur poste 1.3.8 PHASE 2 : Etanchéité trop pleine 060mm	U	-3,00	80,55 €	20,00%	-241,65 €	-289,98 €
3	Moins-value sur poste 1.3.9 PHASE 2 : PV pour percement des acrotères béton pour création trop pleine	U	-1,00	132,00 €	20,00%	-132,00 €	-158,40 €
4	Moins-value sur poste 1.4.15 PHASE 2 : Crochet d'accès + échelle intérieure	ENS	-1,00	413,50 €	20,00%	-413,50 €	-496,20 €
5	Moins-value sur poste 1.5.2 PHASE 2 : remplacement du lanterneau ouvrant par un fixe	U	-1,00	920,70 €	20,00%	-920,70 €	-1.104,84 €
6	POSTES EN PLUS-VALUE						
7	Reconstitution d'un acrotère avec doubles costières réglables et isolant en mousse polyuréthane en pied de MOB pour échapper les fixations de ce dernier	ML	20,00	37,80 €	20,00%	756,00 €	907,20 €
8	Découpe et adaptation de l'angle béton au droit du refend avec le MOB et reconstitution via costières et comblement d'isolant	ENS	1,00	350,00 €	20,00%	350,00 €	420,00 €
9	Remplissage d'isolation laine de verre derrière l'ensemble des costières contre MOB	ML	102,00	10,50 €	20,00%	1.071,00 €	1.285,20 €
10	Adaptation du réglage des couvertines en 2 pièces sur les MOB des longs pans car défauts de planéité en alignement et altitude, compris également rallonge du développé arrière en raison de la lisse de réhausse car hauteur d'acrotère d'1m insuffisante	ML	85,00	16,50 €	20,00%	1.402,50 €	1.683,00 €

www.smac-sa.com

Déclaration de l'entreprise : Besancon 143 avenue de Verdun - 25320 CHAMAUDIN - 03 81 54 22 22 - 25320 CHAMAUDIN
Société par actions simplifiée au capital de 4 000 000 € - 452 616 514 (RCS Nanterre) - N° de déclaration 125 131 431 452 616 514





Nos Réf. : TX7E14DV4452

Objet : Devis - GPE SCOLAIRE A CHATILLON LE DUC 3 RUE DE LA DAME BLANCHE 25870 CHATILLON LE DUC

Affaire : Balance financière fin de chantier

Suivi par : CHARE Yoan N°: 07.62.45.25.59

N°	DESIGNATION	U	QTE	PUHT	TX TVA	MONTANT HT	MONTANT TTC
11	Traitement par soifin large sur toiture incurvée pour jonction entre préexs existant et MOB comprenant mise en sécurité du personnel par point d'ancrage/harnais/stop-chute	U	1,00	350,00 €	20,00%	350,00 €	420,00 €

TOTAL DEVIS

TOTAL HT	2.221,65 €
TVA à 20,00%	444,33 €
TOTAL TTC	2.665,98 €

* AUTOMATISATION - COTATION N° ART.242 NOMES A, 1-13E

Mois de référence des Prix : Mois M-1 de la date de remise de l'offre

Validité de l'offre : Selon nos conditions générales de travaux, 30 jours

Délai de paiement : 30 jours fin de mois

Acompte à la commande : Acompte de 30% à la commande

Révision des prix : Selon nos conditions générales de travaux

CONDITIONS GENERALES TRAVAUX :

Notre offre de prix s'entend pour une exécution des travaux selon les CONDITIONS GENERALES TRAVAUX figurant au verso.

Nous nous réservons de préciser, après négociation, les conditions applicables entre les parties dans le cadre d'une mise au point ultérieure des documents contractuels.

La signature du présent devis implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière à nos CONDITIONS GENERALES TRAVAUX qui prévalent sur tout autre document du Client et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès et préalable de notre société.

Nos prix sont établis sur la base du taux de TVA en vigueur à la date d'établissement du devis. Toute variation ultérieure de ce taux, imposée par la loi, sera répercutée au client sur les prix du règlement.

Nous vous souhaitons bonne réception et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

PEQUIGNOT Christophe
Responsable exploitation

CHARE Yoan
Conducteur de travaux principal

Le Client
DEVAUX Martial

Mention manuscrite "Bon pour accord et exécution des travaux"
CACHET - SIGNATURE - DATE


SMAC
Associé de BESANCON
Entreprise Industrielle - 26320 CHEMALJON
Tél : 03 61 84 22 22 - Fax : 03 61 88 69 88
Tél : 03 62 040 837 - RCS Nanterre
SMAC SAS au capital de 4 500 000 €

www.smac-82.com

100 rue de la République, 91000 Evry - Tél : 01 69 10 10 10 - Fax : 01 69 10 10 10 - Email : info@smac-82.com

100 rue de la République, 91000 Evry - Tél : 01 69 10 10 10 - Fax : 01 69 10 10 10 - Email : info@smac-82.com



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** cette FTM

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant légal à signer tous documents inhérents à cette délibération

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 17

Projet de délibération n°2025-101 – Fiche de Travaux modificatifs lot 09 (FTM 09-05) :
Mise en place d'une esca-trappe pour l'accès au comble – Plus-value 530,00 € HT

Le projet ne prévoyait pas de solution pour accéder aux combles de la maternelle, c'est pourquoi la mise en place d'esca-trappe est nécessaire. L'accès aux combles permettra la maintenance de la centrale de traitement d'air.

	Commune de Châtillon-le-Duc N° de dossier 2054	MAITRE D'OUVRAGE Commune de Châtillon-le-Duc
---	---	--

FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS :	FTM 09-05
Escaltrappe d'accès au comble technique Maternelle	

Lot 09 MENUISERIE INTERIEURE BOIS Titulaire MALENFER Adresse 2 Rue du Tennis Ville CHEMAUDIN	Origine de la demande Maître d'ouvrage Maître d'Œuvre X Chantier
---	--

MODIFICATION DE PRESTATIONS Justification des travaux Mise en place d'une escaltrappe pour l'accès aux combles technique de la maternelle. Travaux de remplacement de la prestation marché de SOGYCOBOIS retiré dans la FTM 04-05 Autres corps d'état concernés

INCIDENCE DE DELAIS

INCIDENCE FINANCIERE Montant du marché Initial 65 144,60 € Montant de la plus value Devis D2400304 530,00 € Devis Devis Devis Montant de la moins value Devis Devis Devis Devis TOTAL FTM 530,00 € REMARQUES		Suivi des fiches de travaux modificatifs Montant des FTM déjà validées 12 966,75 € Montant marché en cours (Marché initial + FTM validées) 78 111,35 € Pourcentage marché en cours (Marché initial + FTM validées) 19,90% Montant marché provisoire (Marché en cours + FTM provisoire) 78 641,35 € Pourcentage marché provisoire (Marché en cours + FTM provisoire) 20,72%
--	--	--

Maître d'Œuvre

Favorable	x
Défavorable	

SIGNATURE

Maître d'Ouvrage

Favorable	
Défavorable	

SIGNATURE

FAIT A BESANCON LE	18-sept.-25
--------------------	-------------

**SAS MALENFER**

2, rue du Tennis

39600 VILLERS FARLAY

Tél : 0384376877 - Fax : 0384377231 - email : malenfer@malenfer.com



D E V I S	
Edité à VILLERS FARLAY, le 29 novembre 2024	Commune De Châtillon le Duc 1 Place de la Mairie 25870 CHATILLON LE DUC
Référence : D2400304	
Conçu le : 29/11/24	
Objet du devis	
Référence : Escalrappe Chatillon le Duc	

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
<u>1</u>	<u>Escalrappe</u>				
1.1	Fourniture et pose d'un escalrappe Dim : 700 x 1400 Hauteur à monter 3.05 m	U	1,00	530,00	530,00
	Sous-total Escalrappe				530,00
Total H.T.					530,00
Total T.V.A. 20,00 %					106,00
Total T.T.C.					636,00
Net à payer (Euro)					636,00

Assurance L'audilaire : Contrat Pyramide n° 020.160.137

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé. Le présent devis est valable 1 mois.

A : le : / /

Devis N° D2400304

Mode de Règlement : Règlement à 30 jours

Bon pour Accord.Signature EntrepriseSignature Client:

N°	Récapitulatif	Quantité	Prix U.	Montant H.T.
1	Escalrappe	1,00	530,00	530,00

2, rue du Tennis - 39600 VILLERS FARLAY - Tél : 0384376877 - Fax : 0384377231 - email : malenfer@malenfer.com

SAS au capital de 100 000 € - SIREY : 37972038600018 - APE : 4332A - TVA Intracommunautaire : FR57379720386 - RCS : 379720386 LONS LE SAUNIER Page 1

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** cette FTM
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant légal à signer tous documents inhérents à cette délibération

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 17

Projet de délibération n°2025-102 – Fiche de Travaux modificatifs lot 10 (FTM 10-02) :
Remplacement d'un plafond plâtre par du suspendu – Plus-value 6.135,50 € HT

Cette modification permettra de pouvoir intégrer des gaines techniques et de pouvoir intervenir en maintenance.

	Commune de Châtillon-le-Duc N° de dossier 2054	MAITRE D'OUVRAGE Commune de Châtillon-le-Duc
---	--	--

FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS :	FTM 10-02
Bilan des travaux faux plafond Ecole élémentaire	

Lot 10 PLAFONDS MODULAIRES Titulaire PERRIN Adresse Chemin des Maurapans Ville CHATILLON LE DUC	Origine de la demande Maître d'ouvrage Maître d'Œuvre X Chantier
--	---

MODIFICATION DE PRESTATIONS Justification des travaux Remplacement des plafond plâtres par des plafonds suspendus Bandeau en plaque de plâtre pour retombés de plafond Autres corps d'état concernés
--

INCIDENCE DE DELAIS

INCIDENCE FINANCIERE Montant du marché Initial 34 477,50 € Montant de la plus value Devis B2501069 6 135,50 € Devis Devis Devis Montant de la moins value Devis Devis Devis Devis	Suivi des fiches de travaux modificatifs Montant des FTM déjà validées Montant marché en cours (Marché initial + FTM validée) 34 477,50 € Pourcentage marché en cours (Marché initial + FTM validée) 0,00% Montant marché provisoire (Marché en cours + FTM provisoire) 40 613,00 € Pourcentage marché provisoire (Marché en cours + FTM provisoire) 17,80%
TOTAL FTM 6 135,50 €	
REMARQUES	

Maître d'Œuvre	
Favorable	x
Défavorable	

SIGNATURE

Maître d'Ouvrage	
Favorable	
Défavorable	

SIGNATURE

FAIT A BESANCON LE	18-sept.-25
--------------------	-------------

MAIRIE DE CHATILLON LE DUC

1 PLACE DE LA MAIRIE

CHANTIER : PBE23020.01

DEVIS : B2501069

25870 CHATILLON LE DUC

Date : 08/08/2025

A l'attention de Catherine BOTTERON

Description : CHATILLON LE DUC - GROUPE SCOLAIRE - LOT 10 PLAFOND MODULAIRE - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Adresse travaux : GROUPE SCOLAIRE - 25870 CHATILLON LE DUC

Vos réf. : B001378

Votre contact : Sylvain VALLI - Email: s.valli@perrin-sas.com Tél: 06.61.88.48.41

Page 1 sur 2

N°	Désignation	Unit.	Qté	Prix unitaire	Total
1	<u>Lot 10 / PLAFOND MODULAIRE - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES</u>	<u>Ens</u>			6 135,50€
1.1	PLAFOND BORD DROIT				2 583,00€
1.1.1	1.1.1 Plafond démontable 600 x 600 blanc : QUANTITES REELLES REALISEES <u>Localisation :</u> - Ecole Maternelle : 745,43 m² - Ecole Primaire : 690,09 m²	M2	1 435,52	25,00€	35 888,00€
1.1.2	1.1.1 Plafond démontable 600 x 600 blanc : DEDUCTION DES QUANTITES PREVUES AU MARCHE <u>Localisation :</u> - Ecole Maternelle : 731,50 m² - Ecole Primaire : 600,30 m²	M2	-1 332,20	25,00€	-33 305,00€
1.2	BANDEAUX				2 992,80€
1.2.1	1.1.3 Retombée de plafond métallisé : QUANTITES REELLES REALISEES <u>Localisation :</u> - Ecole Maternelle RDC : entrée - Ecole Maternelle RDU : salle à manger, office - Ecole Primaire : salles de classe 1 à 8, entrée, circulation côté salles 4 à 8	ML	97,00	35,00€	3 395,00€
1.2.2	1.1.3 Retombée de plafond métallisé : DEDUCTION DES QUANTITES PREVUES AU MARCHE <u>Localisation :</u> - Ecole Maternelle : 3,50 ml - Ecole Primaire : 8,00 ml	ML	-11,50	35,00€	-402,50€
1.3	MODIFICATIONS PLAFONDS				560,00€
1.3.1	Modification du plafond démontable 600 x 600 blanc : Dépose d'une partie du faux-plafond devant les tableaux des salles de classes, compris reprise des porteurs si nécessaire <u>Localisation :</u> - Ecole Primaire : ensemble des classes sauf salle 8 CE1	U	7,00	80,00€	560,00€

Devise : B2501069.00 (A) du 08/09/2025

Page 2 sur 2

Description : CHATILLON LE DUC - GROUPE SCOLAIRE - LOT 10 PLAFOND MODULAIRE - TRAVAUX
SUPPLEMENTAIRES

Mode règlement : VIRE 30J DATE DE FACTURE

TVA acquittée sur encaissement

Total HT	6 136,50€
Total TVA (25.00%)	1 227,10€
Total TTC	7 362,60€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE cette FTM

AUTORISE M. le Maire ou son représentant légal à signer tous documents inhérents à cette délibération

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 17

Projet de délibération n°2025-103 – Fiche de Travaux modificatifs lot 11 (FTM 11-04) :
Rebouchage chape dans le hall – Plus-value 1.340,00 € HT

La réhabilitation du groupe scolaire et en particulier la partie élémentaire a vu les sanitaires changer d'emplacement, ceci a nécessité des rebouchages importants.

	Commune de Châtillon-le-Duc N° de dossier 2054	MAITRE D'OUVRAGE Commune de Châtillon-le-Duc
---	---	--

FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS :	FTM 11-04
Rebouchage de sol	

Lot 11 CARRELAGE/FAIENCE Titulaire MACCANIN Adresse Rue des Roses Ville LUXEUIL-LES-BAINS	Origine de la demande Maitre d'ouvrage Maitre d'Œuvre Chantier X
--	--

MODIFICATION DE PRESTATIONS Justification des travaux Rebouchage chape au droit des zones démolis dans le hall. Autres corps d'état concernés

INCIDENCE DE DELAIS

INCIDENCE FINANCIERE				
Montant du marche initial		24 897,25 €	Suivi des fiches de travaux modificatifs	
Montant de la plus value			Montant des FTM déjà validées -9 018,40 €	
Devis	1 25 07 52	1 340,00 €		
Devis			Montant marché en cours	
Devis			(Marché initial + FTM validée)	
Devis			15 878,85 €	
Montant de la moins value			Pourcentage marché en cours	
Devis			(Marché initial + FTM validée)	
Devis			-36,22%	
Devis			Montant marché provisoire	
Devis			(Marché en cours + FTM provisoire)	
TOTAL FTM		1 340,00 €	17 218,85 €	
REMARQUES			Pourcentage marché provisoire	
			(Marché en cours + FTM provisoire)	
			-30,84%	

Maitre d'Œuvre	
Favorable	x
Défavorable	

SIGNATURE

Maitre d'Ouvrage	
Favorable	
Défavorable	

SIGNATURE

FAIT A BESANCON LE	18-sept-25
--------------------	------------

MACCANIN ET FILS
Rue des Roses - ZA Hory - BP 10087
70300 LUXEUIL LES BAINS
FRANCE
Tel : +33 3 84 40 05 58
contact@maccanin.com
N° TVA Intracommunautaire : FR07319787529
N° SIRET : 31978752900027
Code NAF : 4333Z
RCS : RM LURE B 12746470
Capital : 30 000 €

COMMUNE DE CHATILLON LE DUC
1 Place de la mairie
25870 CHÂTILLON-LE-DUC

DEVIS N° I-25-07-52

Le vendredi 11 juillet 2025

NOM DU CHANTIER					
NOM DU CHANTIER					
CHATILLON LE DUC GROUPE SCOLAIRE					
Désignation	Quantité	Unité	PU Vente	TVA	Montant HT
<u>Réhabilitation du groupe scolaire à Chatillon le Duc-3 Rue de la Dame blanche-25870 Chatillon le Duc</u>					
<u>lot n°11: Carrelage-Faïence</u>					
<u>Travaux de reprise:</u>					
Rebouchage du trou dans le sanitaire	1,00	forfait	1 340,00 €	20,00	1 340,00 €

Conditions de paiement :
= 100,00 % soit 1 608,00 € : 30 jours fin de mois.

Total HT	1 340,00 €
TVA (20 %)	268,00 €
Total TTC	1 608,00 €

CLAUDE-OLÉ RESERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 48-121 du 12 mai 1962 nous réservons la propriété des produits et marchandises, depuis des présentoirs vides, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de nos accessoires. En cas de non paiement total au début du mois de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de transfert au premier, nous nous réservons la faculté, sans limitation, de légèreté et indépendamment possession de ces produits ou marchandises à nos frais, risques et pertes (déclaration de reprise : 2 fois le prix d'achat légal après date d'échéance. Exemption pour règlement anticipé) 0% (sans condition particulière d'usage dans les conditions de règlement)
Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévu en douzième article de l'article L. 641-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.

[Retourner au catalogue produits pour l'année](#) 

Page 1 / 1

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** cette FTM
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant légal à signer tous documents inhérents à cette délibération

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 17

Projet de délibération n°2025-104 – Fiche de Travaux modificatifs lot 12 (FTM 12-02) :
Traitement accessibilité de l'escalier intérieur –Plus-value 470,00 € HT

L'escalier intérieur de l'école élémentaire, suite à la visite du bureau de contrôle,
demande des modifications de dalles podotactiles et de marquages.

	Commune de Châtillon-le-Duc N° de dossier 2054	MAÎTRE D'OUVRAGE Commune de Châtillon-le-Duc
---	---	--

FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS :	FTM 12-02
Traitement accessibilité escalier maternelle / périscolaire	

Lot 12 SOLS SOUPLES	Origine de la demande
Titulaire PERRIN	Maître d'ouvrage
Adresse Chemin des Maurapans	Maître d'œuvre
Ville CHATILLON LE DUC	Chantier X

MODIFICATION DE PRESTATIONS
Justification des travaux
Traitement accessibilité de l'escalier intérieur école maternelle vers périscolaire, demande du Bureau de contrôle
Autres corps d'état concernés

INCIDENCE DE DELAIS

INCIDENCE FINANCIERE		
Montant du marché initial	15 436,65 €	Suivi des fiches de travaux modificatifs
Montant de la plus value		Montant des FTM déjà validées 31 681,88 €
Devis	B2501126	
Devis		Montant marché en cours
Devis		(Marché initial + FTM validée) 47 118,53 €
Devis		
Montant de la moins value		Pourcentage marché en cours
Devis		(Marché initial + FTM validée) 206,24%
Devis		
Devis		Montant marché provisoire
Devis		(Marché en cours + FTM provisoire) 47 588,53 €
TOTAL FTM	470,00 €	
REMARQUES		Pourcentage marché provisoire (Marché en cours + FTM provisoire) 208,28%

Maître d'Œuvre	
Favorable	x
Défavorable	

SIGNATURE :

Maître d'Ouvrage	
Favorable	
Défavorable	

SIGNATURE :

FAIT A BESANCON LE	18-sept.-25
--------------------	-------------

MAIRIE DE CHATILLON LE DUC
1 PLACE DE LA MAIRIE

CHANTIER : PBE23020.02

DEVIS : B2501126

25870 CHATILLON LE DUC

A l'attention de Catherine BOTTERON

Date : 10/09/2025

Description : CHATILLON LE DUC - GROUPE SCOLAIRE - LOT SOLS SOUPLES - PHASE 1
TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Adresse travaux : GROUPE SCOLAIRE - 25870 CHATILLON LE DUC

Voe réf. : B001383A

Votre contact : Sylvain VALLI - Email: s.valli@perrin-sas.com Tél: 06.61.88.48.41

Page 1 sur 1

N°	Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire	Total
1	École Maternelle : escalier intérieur accès RDC/RDJ - Fourniture et pose de dalles podotactiles sur palier haut de l'escalier - Fourniture et pose bandes de scotch pour marquage contrasté des contremarches	Ens	1,00	470,00€	470,00€

Mode règlement : VIR 30J DATE DE FACTURE

TVA acquittée sur encaissement

Total HT	470,00€
Total TVA (20.00%)	94,00€
Total TTC	564,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** cette FTM
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant légal à signer tous documents inhérents à cette délibération

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 17

Projet de délibération n°2025-105 – Fiche de Travaux modificatifs lot 13 (FTM 13-05) : –
Moins-value – 3.186,59 € HT

	Commune de Châtillon-le-Duc N° de dossier 2054	MAITRE D'OUVRAGE Commune de Châtillon-le-Duc
---	---	--

FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS :	FTM 13-05
Balance travaux fin de chantier	

Lot 13 CHAUFFAGE VENTILATION SANITAIRE Titulaire PALISSOT Adresse 6 Rue Estelins Ville BUCEY LES GY	Origine de la demande Maître d'ouvrage Maître d'Œuvre X Chantier
--	--

MODIFICATION DE PRESTATIONS Justification des travaux Balance travaux fin de chantier - moins valeur ruban de maintien en température - Moins valeur sur chauffe eau électrique 50 litres - Moins valeur VMC logement - Travaux de réparation des WC conservés Autres corps d'état concernés
--

INCIDENCE DE DELAIS

INCIDENCE FINANCIERE		
Montant du marché initial	598 500,00 €	Suivi des fiches de travaux modificatifs
Montant de la plus value		Montant des FTM déjà validées -4 076,84 €
Devis		
Devis		Montant marché en cours
Devis		(Marché initial + FTM validées) 594 423,16 €
Devis		
Montant de la moins value		Pourcentage marché en cours
Devis 16 941	-3 186,59 €	(Marché initial + FTM validées) -0,68%
Devis		
Devis		Montant marché provisoire
Devis		(Marché en cours + FTM provisoire) 591 238,57 €
TOTAL FTM	-3 186,59 €	
REMARQUES		Pourcentage marché provisoire
		(Marché en cours + FTM provisoire) -1,21%

Maître d'Œuvre

Favorable	x
Défavorable	

SIGNATURE

Maître d'Ouvrage

Favorable	
Défavorable	

SIGNATURE

FAIT A BESANCON LE	22-sept.-25
--------------------	-------------



SAS PALISSOT
6 rue des estelins - 70700 BUCEY LES GY
Tel: 03.84.32.84.11 Courriel : fcc@palissot.fr

Chauffage Gaz - Solaire - Géothermie
Pompe à Chaleur & Climatisation
Sanitaire
Installation - Maintenance & Dépannage

Votre numéro de projet

16941



DEVIS N°85798



Agrement n° E-ES9198

Intitulé du dossier

REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE

Entre les soussignés,

L'entreprise :

SAS PALISSOT

6 rue des estelins

70700 BUCEY LES GY

03 84 32 84 11 **03 84 32 90 73**



Votre Interlocuteur

MALIVERNAY Eric

Client:

Commune de CHATILLON LE DUC

1, place de la mairie

25870 CHATILLON LE DUC



Site des travaux

GROUPE SCOLAIRE

3, Rue de la Dame Blanche

25870 CHATILLON LE DUC

Objet du devis :

Moins-value Cordon chauffant + Chauffe-eau sous-sol + VMC logement et Plus-value WC adulte et PMR

DEVIS N°85798**I. Description des travaux réalisés**

Moins-value Cordon chauffant + Chauffe-eau sous-sol + VMC logement et Plus-value WC adulte et PMR

II. Détail du devis

Poste	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant
1	<u>MOINS-VALUE CORDON DE MAINTIEN TEMPÉRATURE</u>				-1 569.08
1.1	<u>3.5.4.6. Maintien des réseaux ECS à température</u>				-1 569.08
1.1.1	Rubant chauffant autorégulé 15W/m	ml	-19.00	33.76	-641.44
1.1.2	Sonde de température	u	-1.00	237.83	-237.83
1.1.3	Modulateur de puissance	u	-1.00	422.81	-422.81
1.1.4	Prestations électriques (câblage etc.) et raccordement sur attente électrique	ens	-1.00	267.00	-267.00
2	<u>MODIFICATION CHAUFFE-EAU SOUS-SOL</u>				-62.88
2.1	<u>Moins-value</u>				-683.84
2.1.1	Chauffe-eau électrique 40 litres, compris supportage, fixations, raccordements EF, ECS, EU, raccords diélectriques, groupe de sécurité raccordement sur attente électrique, raccordement sur attente EU en tube PVC, suivant CCTP	u	-1.00	683.84	-683.84
2.2	<u>Plus-value</u>				620.96
2.2.1	Chauffe-eau électrique 50 litres, compris supportage, fixations, raccordements EF, ECS, EU, raccords diélectriques, groupe de sécurité raccordement sur attente électrique, raccordement sur attente EU en tube PVC, Marque THERMOR type Steatis mural	u	1.00	620.96	620.96
3	<u>MOINS-VALUE VMC LOGEMENT</u>				-1 884.87
3.1	<u>3.4.12. VENTILATION LOGEMENT</u>				-1 884.87
	Ventilateur d'extraction				
3.1.1	Calson d'extraction simple flux hygroréglable basse consommation, suivant CCTP	u	-1.00	577.93	-577.93
3.1.2	Interrupteur de proximité	u	1.00		
3.1.3	Système de supportage antivibratoire	u	1.00		
3.1.4	Visière pare-pluie grillagée	u	1.00		
3.1.5	Mise en service + réglages débit - pertes de charges	u	1.00		
	Entrée d'air hygroréglable				
3.1.6	Grille d'entrée d'air hygroréglable suivant CCTP, pour installation dans les menuiseries	u	-4.00	24.01	-96.04
	Bouche d'extraction hygroréglable				
	Marque : ALDES ou équivalent				
	Type : BAHIA Curve				
	Compris manchon, accessoires de raccordement et système de régulation, alimentation secteur, carte 12V				
3.1.7	- WC Ø 125 électrique	u	-1.00	28.34	-28.34
3.1.8	- Salle de bain - cellier Ø 125	u	-1.00	28.34	-28.34
3.1.9	- Cuisine Ø 125 électrique	u	-1.00	28.34	-28.34

3.1.10	Bouton de commande suivant CCTP Réseaux de gaine Conduit de gaine circulaire à joints, en acier galvanisé, y compris coudes, tés, réductions coniques, piquages à 45°, transformations, accessoires de pose et de suspension/supports en toiture, percements, suivant CCTP	U	-1.00	123.16	-123.16
3.1.11	- Ø 125	U	-12.00	37.62	-451.44
3.1.12	- Ø 160	U	-6.00	38.96	-233.76
	Conduit semi-rigide phonique calorifugé, marque : ALDES - type : Algaine alu Insonorisé M0				
3.1.13	- Ø 125	U	-3.00	25.60	-76.80
3.1.14	Sortie de toiture CP2A Ø125	U	-4.00	60.18	-240.72
4	<u>PLUS-VALUE REMISE EN FONCTIONNEMENT WC ADULTE ET WC PMR</u>				330.24
4.1	<u>Fourniture et pose réservoir WC adulte</u>				211.02
4.1.1	Réservoir universel pour WC au sol compris raccordement	U	1.00	211.02	211.02
4.2	<u>Abattant WC PMR</u>				119.22
4.2.1	Fourniture abattant WC PMR	U	1.00	119.22	119.22

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposés par la loi, sera répercutée sur ces prix.

PRIX TOTAL H.T.	-3 186.59 €
TVA 20.00 %	-637.32 €
PRIX TOTAL T.T.C	-3 823.91 €

III. Frais Annexes

Aucun frais annexe pour ce devis

IV. Tableau récapitulatif

1 - Moins-value cordon de maintien température

1.1 - 3.5.4.6 Maintien des réseaux ECS à température -1 569.08

Total 1 - Moins-value cordon de maintien température -1 569.08

2 - Modification chauffe-eau sous-sol

2.1 - Moins-value -683.84

2.2 - Plus-value 620.96

Total 2 - Modification chauffe-eau sous-sol -62.88

3 - Moins-value VMC logement

3.1 - 3.4.12 VENTILATION LOGEMENT -1 884.87

Total 3 - Moins-value VMC logement -1 884.87

4 - Plus-value remise en fonctionnement WC adulte et WC PMR

4.1 - Fourniture et pose réservoir WC adulte 211.02

4.2 - Abattant WC PMR 119.22

Total 4 - Plus-value remise en fonctionnement WC adulte et WC PMR 330.24

PRIX TOTAL H.T. -3 186.59 €



Votre Interlocuteur

MALIVERNAY Eric



Le Client

CHÂTILLON LE DUC

TVA 20.00 %

-637.32 €

PRIX TOTAL T.T.C

-3 823.91 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE cette FTM

AUTORISE M. le Maire ou son représentant légal à signer tous documents inhérents à cette délibération

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 17

Délibération n°2025-106 - Demande de portage foncier à l'Établissement Public Foncier Doubs BFC

Mr le Maire expose au conseil municipal qu'il est prévu sur la commune de Châtillon-Le-Duc un emplacement réservé sur le PLU de 2019. Cet emplacement est sur la parcelle AT 0103 et AT 0320 d'une surface de 720 m². La commune souhaitant l'acquérir, elle désire faire porter par l'EPF cette opération.

L'Établissement Public Foncier Doubs BFC (EPF), institué par arrêté préfectoral du 18 janvier 2007, a été créé notamment pour assurer une mission de portage, afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales.

Les conditions générales d'intervention de l'EPF sont régies par les articles du code de l'urbanisme, et précisées par son règlement intérieur. Une convention opérationnelle, qui fixe les conditions particulières de l'opération, doit être conclue entre la commune et l'EPF.

A cet effet, il est donc proposé au conseil municipal de solliciter pour ce projet un portage par l'Établissement Public Foncier, qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la commune de Châtillon-Le-Duc; ou à tout opérateur désigné par elle.

Les frais de portage s'élèvent par an à la somme de 1% HT du coût de l'opération pour les 5 premières années du portage. La durée maximum du portage est de 14 ans. Le coût d'une éventuelle déconstruction de l'habitation sera à ajouter au coût d'acquisition du bien et sera réalisé par l'EPF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

CONFIE le portage du foncier de l'opération concernée à l'Établissement Public Foncier Doubs BFC,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant légal à signer la convention opérationnelle correspondante et tout document s'y rapportant,

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 17

Projet de délibération n° 2025-107 - Remplacement d'un membre de la commission de contrôle des listes électorales (1 Titulaire)

Mr le Maire expose la situation à la suite de la nomination du poste de conseiller délégué de Mr Laurent ZURBACH, en charge de la médiathèque.

Vu la délibération n°2025-05 - Commission de contrôle des listes électorales du 31 janvier 2025,

Vu la délibération n°2025-58 - Remplacement des membres de la commission de contrôle des listes électorales (2 Titulaires – 2 Suppléants) du 21 mai 2025.

Il est proposé au conseil de nommer en titulaire :

Mr Jacques CARREZ en remplacement de Mr Laurent ZURBACH.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE cette proposition

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 17

Projet de délibération n°2025-108 - Paiement de deux factures de l'année 2022 relatives à la fourniture de l'eau potable par la société Veolia

M. Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la situation du compte Véolia pour la fourniture de l'eau potable, qui laisse apparaître depuis 2022, un compte débiteur de 4.487,36 € TTC.

Les 2 factures impayées pour litige concernent :

- Facture école maternelle d'un montant de 2.751,52 € TTC
- Facture école primaire d'un montant de 1.736,04 € TTC.

Après échange avec Véolia, la réponse ci-jointe nous a été apportée pour la facture de l'école maternelle.

Concernant la facture de l'école primaire, il n'y avait pas eu de relevé de compteurs sur plusieurs années, ce qui a généré des factures sur des consommations estimées. Il est donc très difficile en 2025 d'analyser de manière pertinente la consommation facturée.

A noter que nous n'avons plus à ce jour de contrats actifs avec Véolia, la compétence du service de fourniture de l'eau a été transférée à GBM.

De: Veolia neparepondre@veolia.com
Objet: Votre demande n°25237338 - FACTURES : Dégrèvement
Date: 22 septembre 2025 à 11:01
À: Christen COMBE combech31@gmail.com



Vous ne visualisez pas cet email correctement ? [Cliquez ici](#)



Votre référence:	1746561
Numéro de votre demande :	25237338
Numéro du compteur :	C22FB053136
Propriété desservie :	ECOLE MATERNELLE 3 RUE DE LA DAME BLANCHE, 26870 CHATILLON- LE-DUC.
Date d'envoi de l'email :	22/09/2025
Email destinataire :	combech31@gmail.com

Bonjour,

Comme évoqué lors de nos précédents échanges en 2022, la fuite n'a pas pu être constatée par nos services et les vérifications de votre compteur se sont révélées négatives.

De plus, nous n'avons reçu aucune attestation de fuite de votre part nous permettant d'étudier votre dossier.

J'ai donc le regret de vous informer qu'aucune remise exceptionnelle ne peut vous être accordée sur cette facture.

Par conséquent, nous confirmons le bien-fondé de cette facturation et vous demandons de bien vouloir procéder à son règlement.

Je reste à votre entière disposition et vous prie de recevoir l'expression de mes sincères salutations.

LUDVINE,
Votre conseiller(ère) clientèle,
Référence de votre demande 25237338.

Merci de ne pas répondre à ce courriel. Une question complémentaire ?
Sachez-vous que vous pouvez effectuer la plupart de vos démarches (relevé de compteur, facture, abonnement, question...) 24h/24 et 7j/7 sur le site <https://www.eau.veolia.fr> ou depuis votre application Veolia et Moi.



L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le règlement de ces 2 factures

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document correspondant.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 17

Informations :

- Prochain CM le lundi 24 novembre 2025
- Projet d'une zone photovoltaïque au sol : voir présentation Nexity présentée par Martial Devaux
 - Une rencontre est prévue courant octobre avec Nexity Solaire pour présenter leur projet
 - Une analyse comparative avec l'offre de la SEM ENR Citoyenne permettra de relever les points forts et les points faibles de chacune des offres, avant de revenir vers le conseil municipal sur les suites à donner à ces sollicitations.
 - L'analyse des 2 offres permettra de comparer en particulier les contenus techniques, juridiques et financiers.
 - Les 2 offres reçues seront envoyées à l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour information.
- Mutuelle Invalidité / Prévoyance du personnel communal : Daniel Allemandet
 - On a reçu l'accord du conseil social et une délibération sera présentée au prochain conseil, 1/ pour adhérer à la convention et 2/ à la souscription du contrat et la participation de la commune.
 - Les personnels peuvent intégrer leur conjoint ou conjointe, mais l'adhésion du salarié reste facultative.
- Agents recenseurs : Daniel Allemandet
 - Les 4 agents recenseurs sont identifiés et ont donné leur accord.

- Défibrillateurs :
 - les 4 répartis sur la commune ne sont plus entretenus et ne sont pas accessible en extérieur. Une action pilotée par Daniel Allemandet a été lancée pour 1/ faire la maintenance des défibrillateurs et 2/ repositionner et les rendre accessible en extérieur
 - Rappel de l'application Staying Alive – sauvez des vies par Mme Poignand
- Suivi de la vidéo-protection : présentation faite par Olivier Prevost
 - Nous sommes la seule commune dans l'espace GBM non équipée en réseau de vidéo-protection
 - 5 points de sortie / entrée sur la commune seront équipés du dispositif : Chevreuse, RD 108 en face de Point S en attente accord Miserey, Geneuille secteur Cayenne, Cayenne – niveau ancienne Saveur de la Ferme, Collège avec 2 caméras : 1 lecture de plaques et 1 de contexte pour surveiller le parking Collège.
 - Installation d'ici mars 2026
 - Devis attendus – 2 sociétés consultés par thème :
 - Génie civil pour la pose des poteaux et liaison courant : 15.000 €
 - Système vidéo-protection : en achat → 25.000 € + 3.500 € annuel de maintenance ou en location → 770 € par mois pendant 5 ans avec maintenance
 - La préconisation serait de passer en location pour la partie système de vidéo-surveillance
 - Les données d'enregistrement seront stockées 1 mois chez le prestataire et à la disposition de la gendarmerie. Il n'est pas envisagé une gestion des contenus par du personnel de la commune.
 - L'analyse complète détaillée avec les propositions de choix sera faite lors d'un prochain conseil.
- Synthèse des Décisions Modificatives : voir support présenté par Martial Devaux

Décision du maire

1. Déménagement école élémentaire phase 2 :

N° 2025-027

COMMUNE DE CHATILLON-LE-DUC

Envoyé en préfecture le 22/08/2025
Reçu en préfecture le 22/08/2025
Publié le 22/08/2025
ID : 025-212501332-20250821-DEC2025027-AU

Nomenclature :
7 - Finances locales

**OBJET: DEMENAGEMENT ECOLE ELEMENTAIRE
PHASE 2**

Secrétariat général

DÉCISION - ANNÉE 2025

Le Maire de Châtillon-le-Duc,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2025-14
en date du 25 Février 2025 portant délégation
d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Considérant qu'il y a lieu de déménager l'école
élémentaire afin de poursuivre le chantier de
réhabilitation du groupe scolaire

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer à compter du 21 août 2025 une commande d'un montant de 3 350 € HT avec la société JPL
DEMENAGEMENT - 8 route de Voray - 25870 DEVECEY, pour procéder au déménagement de l'école élémentaire
(phase 2).

ARTICLE 2 : De charger le Secrétaire Général de l'exécution de la présente décision.

Châtillon-le-Duc, le 21 août 2025

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Le Maire,


Martial DEVAUX

2. Achat de deux tableaux triptyques école élémentaire

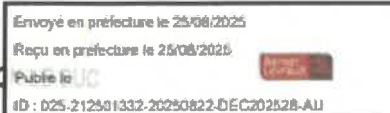
N° 2025-28

Nomenclature :
7 – Finances locales

OBJET: 2 tableaux tryptiques

Secrétariat général

COMMUNE DE CHATILLON



DÉCISION - ANNÉE 2025

Le Maire de Châtillon-le-Duc,

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2025-14 en date du 25 Février 2025 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Considérant qu'il y a lieu d'équiper l'école élémentaire de 2 tableaux tryptiques pour de la vidéoprojection

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer à compter du 22 août 2025 une commande d'un montant de 1 001 € HT avec la société UGAP – 2 Allée des tilleuls – CS 40109 – 54183 HEILLECOURT CEDEX, pour l'acquisition de 2 tableaux tryptiques.

ARTICLE 2 : De charger le Secrétaire Général de l'exécution de la présente décision.

Châtillon-le-Duc, le 22 août 2025

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Le Maire,
Martial DEVAUX



Martial DEVAUX

3. Virement de crédits de chapitre à chapitre (pour intérêts du prêt principal)

COMMUNE DE CHATILLON-LE-DUC



N° 2025-29

Nomenclature :
7. Finances locales
7.1. Décisions budgétaires
7.1.5 Autres

**OBJET: VIREMENT DE CREDITS DE CHAPITRE
A CHAPITRE**

Service Comptabilité

DÉCISION - ANNÉE 2025

Le Maire de Châtillon-le-Duc,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération d'actualisation des délégations compétences au Maire n° 2025-14 en date du 25 février 2025,

VU la délibération n° 2025-47 relative à la modification du tableau d'amortissement du prêt de 2M€

CONSIDÉRANT

Qu'il y a lieu d'effectuer des virements de chapitre à chapitre afin de pouvoir régler les intérêts du prêt

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser les transferts de crédits suivants :

Désignation	Décrémenter sur crédits existants	Augmenter sur crédits existants
0611 : Courants de prestations de services	20 000,00 €	
062008 : Autres honoraires, conseils	7 719,00 €	
TOTAL D 061 : Courants à caractère général	27 719,00 €	
060102 : Intérêts sur prêt à échéance		7 719,00 €
060111 : Intérêts sur prêt à échéance		20 000,00 €
TOTAL D 06 : Charges financières		27 719,00 €
060111 : Intérêts sur prêt à échéance		54 800,00 €
TOTAL D 06 : Charges financières		54 800,00 €
060111 : Intérêts sur prêt à échéance	27 719,00 €	
TOTAL D 06 : Charges financières	27 719,00 €	

ARTICLE 2 : Il sera rendu compte de ces virements de crédits à la première réunion du Conseil municipal qui suit cette décision.

ARTICLE 3 : De charger la Secrétaire comptable de l'exécution de la présente décision.

Châtillon-le-Duc, le 5 septembre 2025

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Le Maire,


Martial DEVAUX



4. Désamiantage ancien logement

N° 2025-30

COMMUNE DE CHATILLON



Nomenclature :
7 – Finances locales

OBJET: DESAMIANPAGE ANCIEN LOGEMENT

DÉCISION - ANNÉE 2025

Secrétariat général

Le Maire de Châtillon-le-Duc,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2025-14 en date du 25 Février 2025 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer le désamiantage de l'ancien logement dans le cadre du projet de la médiathèque

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer à compter du 8 septembre 2025 une commande d'un montant de 13 500 € HT avec la société JPL AMENAGEMENT – 8 route de Voray – 25870 DEVECEY, pour procéder au désamiantage de l'ancien logement.

ARTICLE 2 : De charger le Secrétaire Général de l'exécution de la présente décision.

Châtillon-le-Duc, le 8 septembre 2025

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Le Maire,

Martial DEVAUX



5. Avenant n° 2 au contrat Contrôle Technique Réhabilitation groupe scolaire

N° 2025-31

COMMUNE DE CHATILLON



Nomenclature :
7 – Finances locales

**OBJET: AVENANT N°2 AU CONTRAT DE
CONTROLE TECHNIQUE – REHABILITATION DU
GROUPE SCOLAIRE**

DÉCISION - ANNÉE 2025

Secrétariat général

Le Maire de Châtillon-le-Duc,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2025-14
en date du 25 Février 2025 portant délégation
d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Considérant qu'il y a lieu de réaliser une réception
de travaux supplémentaires pour la maternelle

Considérant la prolongation de la durée des travaux

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer à compter du 17 septembre 2025 un avenant n° 2 au contrat de contrôle technique d'un montant de 2 347 € HT avec la société BUREAU ALPES CONTROLES – 17 E rue Alain Savary – 25000 BESANCON afin de prendre en compte la nouvelle réception et la prolongation de la durée des travaux du chantier de réhabilitation du groupe scolaire.

ARTICLE 2 : De charger le Secrétaire Général de l'exécution de la présente décision.

Châtillon-le-Duc, le 17 septembre 2025

CERTIFIE EXÉCUTOIRE

Le Maire,

Martial DEVAUX

6. Remise en état terrain de football

N° 2025-32

COMMUNE DE CHATILLON

Envoyé en préfecture le 18/09/2025
Reçu en préfecture le 18/09/2025
Publié le
ID : 025-212501332-20250918-DEC202532-AU

Nomenclature :
7 – Finances locales

OBJET: Remise en état du terrain de football

DÉCISION - ANNÉE 2025

Secrétariat général

Le Maire de Châtillon-le-Duc,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2025-14 en date du 25 Février 2025 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Considérant qu'il y a lieu de remettre en état le terrain de football suite à l'installation de nuisibles (mulots) et à l'occupation du terrain par un bâtiment préfabriqué durant les travaux du groupe scolaire.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer à compter du 18 septembre 2025 une commande d'un montant de 4 215 € HT avec la société SPORTGREEN - 42 chemin des Montarmots - 25000 BESANCON, pour des travaux de remise en état du terrain de football.

ARTICLE 2 : De charger le Secrétaire Général de l'exécution de la présente décision.

Châtillon-le-Duc, le 18 septembre 2025

CERTIFIE EXÉCUTOIRE

Le Maire,


Martial DEVAUX

7. Dégazage et enlèvement de la cuve fioul de l'école élémentaire

N° 2025-33

COMMUNE DE CHATILLO



Nomenclature :
7 – Finances locales

OBJET: Traitement cuve école élémentaire

Secrétariat général

DÉCISION - ANNÉE 2025

Le Maire de Châtillon-le-Duc,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2025-14 en date du 25 Février 2025 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Considérant qu'il y a lieu de neutraliser la cuve de l'école élémentaire avant évacuation,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer à compter du 19 septembre 2025 une commande d'un montant de 2 505,15 € HT avec la société FRANCHE-COMTE ASSAINISSEMENT – 25 chemin des Essarts – 25003 BESANCON CEDEX, pour des travaux de dégazage, nettoyage et pompage de la cuve de l'école élémentaire.

ARTICLE 2 : De charger le Secrétaire Général de l'exécution de la présente décision.

Châtillon-le-Duc, le 19 septembre 2025

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Le Maire,

Martial DEVAUX



Questions diverses :

- Mme Poignant demande à avoir la communication des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) au prochain conseil municipal
-

La séance est levée 22h00

Mr Martial DEVAUX, Maire	Mr Christian COMBE, secrétaire de séance
